



L'ACTUALITÉ

LE GRAND DÉBAT NATIONAL : ET APRÈS ?

Le recueil des propositions de tous se poursuit avant que le Chef de l'État tranche.

“

**Les premières
décisions
sont
attendues
pour la
mi-avril.”**

45

**C'est le nombre de
propositions qui résultent
des débats conduits
auprès des entreprises
de proximité.**

Après deux mois de contributions et de discussions, le Grand Débat National a pris fin le 18 mars.

Pour sa part, l'U2P a organisé, du 20 janvier au 21 février 42 réunions dans toute la France pour permettre aux artisans, commerçants et professionnels libéraux d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes. 42 débats au cours desquels de nombreux entrepreneurs de proximité ont dit ce qu'ils avaient sur le cœur. Et leur cœur est lourd !

Trop de charges qui empêchent d'embaucher, trop d'heures de travail à faire pour réaliser un chiffre d'affaires suffisant pour pouvoir payer les salariés, les loyers, le carburant des véhicules de l'entreprise, et, le cas échéant, un petit salaire pour le chef d'entreprise. Trop de travail administratif, trop de concurrence déloyale qu'il s'agisse de travailleurs détachés ou des micro-entrepreneurs... la liste est longue.

C'est surtout le sentiment d'iniquité fiscale qui ressort de ces débats, tant vis-à-vis des grandes entreprises par rapport à l'impôt que vis-à-vis des micro-entreprises par rapport à la TVA ou encore à l'égard des entreprises qui emploient des travailleurs détachés. Les entreprises de proximité souhaitent également que l'État simplifie le dispositif de TVA, mais aussi qu'il oriente les jeunes en formation vers les métiers en tension et qu'il oblige les banques à devenir des soutiens de l'économie

“au lieu d'être des prédateurs” comme le dit un professionnel.

Bref, beaucoup d'attentes sont ressorties de ces débats. L'U2P va maintenant, sur ces bases, contribuer au grand débat national.

Dans toute la France, quelques 10 000 débats ont été organisés et près de 1,5 million de contributions ont été recueillies sur le site dédiée au Grand Débat National. Une matière considérable qu'il faut maintenant analyser en détails, avant que des propositions concrètes du Chef de l'État soient faites. Mais le débat ne s'arrête pas là.

Au contraire, le Gouvernement a choisi de le poursuivre avec les associations, les partenaires sociaux et les représentants des élus locaux.

Ainsi, 4 grandes conférences ont été organisées avec eux les 11 et 13 mars pour recueillir leurs avis et propositions sur les 4 thématiques du Grand débat : fiscalité et dépenses publiques, services publics, démocratie et citoyenneté, transition écologique.

18 conférences « citoyennes » ont suivi dans les régions les 15 et 16 mars et se sont poursuivies cette semaine avec une petite centaine de personnes tirées au sort et chargées d'élaborer des propositions argumentées. Une conférence spéciale « jeunes » (18-25 ans) se tenait en cette fin de semaine à Aix.

(Suite p. 4)

COMMUNICATION

JPC : LES PRÉSIDENTS D'UNA PRÉSENTENT LEURS GRANDS DOSSIERS À LA PRESSE

Comme chaque année avant les Journées Professionnelles de la Construction, les Présidents d'UNA ont présenté leurs grands dossiers à la presse. Au nom de l'UNA Équipement Électrique et Électro-Domotique, Christophe Bellanger avait choisi d'aborder la question de l'aide à la mise en sécurité électrique des logements, la qualité de l'air intérieur et la qualification obligatoire pour certains marchés.

Pour l'UNA Peinture Vitrierie Revêtements, Jean-Jacques Châtelain a insisté sur la responsabilité environnementale et sociétale du peintre. Il a fait part des partenariats de l'UNA, notamment en vue de faire évoluer les produits et équipements, puis fait un point sur les travaux au sein de la filière peinture. S'agissant de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation, David Morales a abordé la question des évolutions techniques et réglementaires, celle des certificats d'économies d'énergie pour les travaux d'isolation et enfin l'investissement de l'UNA pour faire réduire le poids des plaques de plâtre. Au titre des serruriers métalliers, Gilbert Olivet a évoqué les évolutions techniques et normatives de la profession, l'implication de l'UNA dans l'évolution de la formation, notamment au travers d'un CQP, les questions d'ordre économique (boîte à outils dépannage, 360travaux) et enfin celles liées à la santé et à la sécurité. Les 4 autres Présidents d'UNA évoqueront leurs sujets auprès de la presse fin mars-début avril.

ÉCONOMIE

→ LES CRÉATIONS D'ENTREPRISE ONT EXPLODÉ EN 2018

Encore un record battu l'an dernier pour les créations d'entreprises : + 15,6 %. Si le nombre d'entreprises individuelles a progressé de 19,3 %, ce dont on peut se féliciter, celui des micro-entreprises a aussi beaucoup progressé : + 28 %, soit 66 500 immatriculations.

Nul doute que les mesures prises en début d'année dernière (doublement du chiffre d'affaires réalisable sous ce régime et année blanche de cotisations pour la première année d'exercice) auront largement encouragé ceux qui hésitaient encore à se lancer dans l'entrepreneuriat. Le phénomène est parfois extrême puisqu'en Ile-de-France, par exemple, le régime de la micro-entreprise est choisi dans un cas sur deux.

Dans le bâtiment, 14 000 nouvelles entreprises ont été créées sous le régime de la micro-entreprise (sur un total de 67 300 créations d'entreprise tous régimes confondus), ce qui représente une progression de 8 % par rapport à 2017.

Un chiffre qui n'est pas très réjouissant car, comme nous le dénonçons depuis la création de ce régime, les micro-entrepreneurs, outre la concurrence déloyale qu'ils génèrent, ne créent pas d'emploi en dehors du leur et génèrent une précarité pour celui qui choisit cette formule : peu de cotisations sociales aboutit à peu de droits sociaux et ce, qu'il s'agisse de la protection sociale ou de la retraite. De plus, ces entreprises ne sont pas non plus formatrices et ne contribuent pas au développement de l'apprentissage et donc à la pérennité du secteur. Or, la tendance observée en 2018 devrait s'accroître à l'avenir puisque le projet de loi PACTE prévoit de nouvelles mesures destinées à faciliter les créations d'entreprise et à assouplir les conditions d'exercice des micro-entrepreneurs.

FORMATION

→ OPCO CONSTRUCTION : LA CAPEB PRÉSIDE LA SECTION BÂTIMENT

La CAPEB a décidé de signer les statuts du nouvel OPCO de la Construction, obtenant satisfaction sur deux de ses revendications.

Les négociations ayant conduit à la constitution du nouvel OPCO de la Construction se sont déroulées dans de très mauvaises conditions, avec une FFB hégémonique qui a imposé à tous (organisations patronales et organisations de salariés) ses volontés, confortée par son droit d'opposition. La CAPEB n'a eu de cesse de défendre les intérêts des petites entreprises du bâtiment, d'abord pour que leur formation soit gérée dans une section spécifique et ensuite pour que leur collecte (partie conventionnelle) ne soit pas fondue avec celle des grandes entreprises, qui cotisent moins.

Mais malheureusement, malgré ses efforts et sa ténacité, la CAPEB n'a pas obtenu la création d'une section dédiée aux entreprises de moins de 11 salariés. Pour autant, elle a obtenu le

principe d'une présidence alternée de la section professionnelle paritaire (SPP) Bâtiment, ce dont elle se félicite. La CAPEB assurera ainsi la première présidence de cette SPP Bâtiment.

En effet, cette SPP aura des missions essentielles et définira notamment les priorités de formation et de financement des formations des salariés des entreprises, moins de 11 salariés et plus de 11 salariés. La CAPEB aura donc plus de possibilités pour veiller à ce que les spécificités des entreprises artisanales du bâtiment soient respectées.

On notera à cet égard que le collège employeur de cette SPP sera composé de 4 représentants de la CAPEB et de 6 représentants de la FFB, cette répartition étant identique au sein du Conseil d'administration de l'OPCO. C'est mieux que la première répartition que voulait imposer la FFB (3 CAPEB/7 FFB) mais cela ne confère pas de majorité à la CAPEB. Cette répartition

des sièges est toutefois globalement en phase avec les règles de la représentativité (et notamment le fameux 70 / 30 que nous contestons) sur l'ensemble du champ du bâtiment.

La CAPEB a également obtenu gain de cause sur ce qui lui tenait à cœur : la contribution conventionnelle à la formation continue des entreprises du bâtiment de moins de 11 salariés (0.35% de la masse salariale) sera gérée distinctement de celles des plus grandes entreprises. Autrement dit, les priorités de formation des TPE (et leurs financements associés) pourront être définies indépendamment de celles arrêtées par les grandes entreprises. C'est une belle victoire pour la CAPEB !

Tout reste à faire maintenant avec un seul objectif pour la CAPEB : continuer à défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment.



FORMATION

→ FAFCEA : VERS UNE SOLUTION ?

Une réunion s'est tenue au Ministère du Travail la semaine dernière avec l'ensemble des acteurs concernés par la situation du FAFCEA, à l'exception toutefois des représentants du budget et l'Acos. Étaient donc présents l'U2P (et évidemment la CAPEB), CMA France, le FAFCEA, les Directions des Ministères du Travail, de l'Économie et des Finances et des Solidarités.

Au cours de cette réunion, le Gouvernement a indiqué qu'il avait demandé tout d'abord à l'IGAS un rapport complet d'ici à juin/juillet prochain. Il a également indiqué qu'il avait décidé de reporter le remboursement des avances faites au FAFCEA à 2020, de demander au Conseil d'administration du FAF du Commerce, de l'Industrie et des Services (l'Agefice, qui dispose d'importantes réserves) d'accorder une aide financière au FAFCEA, de demander à l'Acos de verser de nouvelles

avances au FAF. Enfin, qu'un courrier du Ministère de l'Économie serait adressé à l'Ordre des experts-comptables afin de rappeler ces derniers au respect des obligations légales.

Pour autant, les engagements financiers du FAFCEA sont toujours suspendus car, en effet, malgré ces décisions qui vont dans le bon sens, l'avance versée au FAF en début de semaine a été malheureusement bien inférieure aux annonces faites par le gouvernement, les chiffres avancés par l'ACOSS ayant, une nouvelle fois, varié.

De plus, le Conseil d'administration de l'Agefice étant souverain, il pourrait tout à fait rejeter la demande qui lui est faite. Sa décision est attendue début avril. Évidemment, nous suivons le sujet avec la plus grande attention tant l'enjeu est essentiel pour les entreprises artisanales du bâtiment !

MÉTIERS

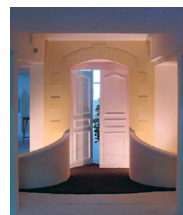
→ DAVID MORALES A RÉUNI SES CONSEILLERS LE 15 MARS

C'était la dernière réunion de conseillers professionnels pour David Morales en tant que Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation puisque, selon le Règlement intérieur, il ne peut se représenter cette année à ce poste.

La réunion a commencé par un point sur les questions de formation (notamment la rénovation du CAP pour les métiers du plâtre

et de l'isolation, mais également les actions de l'association pour la promotion des métiers du plâtre, les évolutions à venir du logiciel Portail Pack Compétences CAPEB et enfin la réforme de l'apprentissage et les changements qu'elle apporte pour les entreprises. Au programme également, un tour d'horizon des dossiers techniques avec, en particulier, la révision du DTU 45.10 et celle du DTU 45.11, puis un état d'avancement sur le projet de guide avec le

SNPU (isolants) et celui avec le FIPS (plafonds). Enfin, bien évidemment, une large partie de la journée a été consacrée à l'organisation des Journées Professionnelles de la Construction depuis l'accueil des partenaires de l'UNA, jusqu'aux derniers calages du programme et des interventions.



→ GILBERT OLIVET RÉUNISSAIT SES CONSEILLERS LE 15 MARS

Le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie réunissait ses conseillers professionnels le 15 mars. Avant de mettre un point final à l'organisation des Journées Professionnelles de la Construction de Nice et au programme proposé aux délégués, ils ont évoqué le regroupement des responsables des sections professionnelles Équipement Électrique et Electro-Domotique et ont envisagé d'organiser

un événement similaire conjointement avec leurs collègues de l'UNA Métiers de la Pierre. Gilbert Olivet et ses conseillers ont dressé un bilan du programme PACTE et des travaux qui restent à faire puis examiné la plaquette de l'AQC sur les charpentes en acier. Ils ont ensuite réfléchi à l'opportunité de constituer un groupe de travail pour élaborer un contrat d'entretien des rideaux à lames et

des grilles à enroulement à commande manuelle ou motorisée et un autre sur le marquage CE des garde-corps. La réunion s'est terminée par un point sur les partenariats en cours et plus particulièrement sur la collaboration avec Schüco et avec Suez.



→ JEAN-MARC DESMEDT RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS CE 21 MARS

Le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement a accueilli ses conseillers professionnels par un tour d'horizon de l'actualité de la profession. Il a ensuite engagé les discussions sur les nouveautés en matière de formation : la rénovation en cours des CAP, le titre professionnel de menuisier poseur-installateur et les travaux sur les compétences auxquels l'UNA CMA est associée dans le cadre du CNI (Conseil national de l'industrie) et du CSF (Contrat Stratégique de la Filière Bois). Après un tour de

table permettant de recueillir des informations professionnelles et d'examiner les demandes et les projets, l'équipe de l'UNA a finalisé le programme des Journées Professionnelles de la Construction de Nice en précisant le contenu des interventions de chacun. La réunion s'est poursuivie par un point sur les dossiers menés dans le cadre du COFIFAB. Il a d'abord été question du projet de référentiel certification pour les petites structures puis des essais incendie sur lambris. Après une première phase d'étude à ce sujet,

le CSTB doit réaliser des essais de petites dimensions afin de caractériser un grand nombre de revêtements muraux. Un point a également été fait sur le guide ETICS et les règles professionnelles relatives aux tuiles. La journée s'est conclue par un état des lieux sur la normalisation (notamment la révision des DTU 31.4 et 36.5) et sur les interfaces.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

EDE

Le Président de la CAPEB a reçu mardi Myriam Maestroni, responsable d'Économie d'Énergie, société avec laquelle la CAPEB travaille depuis plusieurs années. Il s'agissait de faire un tour d'horizon des dossiers communs.

CSCEE

La réunion plénière du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique s'est tenue le 19 mars. À cette occasion, le CSCEE a formulé des propositions concernant la réglementation RE 2020 en projet. Il a considéré qu'il fallait intégrer les consommations des équipements immobiliers au moteur de calcul et au bilan énergétique. Le CSCEE s'est également prononcé sur le fait que les exigences de la réglementation RE2020 devrait dissocier énergie et carbone dans la continuité de l'expérimentation E+C-.

PARLEMENT

Patrick Liébus a déjeuné ce 20 mars avec la députée Meynier-Millefert au titre de sa responsabilité de co-pilote du Plan de

Rénovation Énergétique des Bâtiments avec Alain Maugard. Il s'agissait d'envisager avec elle les moyens de redynamiser la mise en œuvre de ce Plan mais également d'examiner les conditions dans lesquelles le CITE pourrait être transformé en prime. Le Président lui a également fait part de l'opposition de la CAPEB face au soutien apporté par l'État aux offres à 1 € développées par des opérateurs privés alors qu'elles excluent les entreprises artisanales du bâtiment des marchés en question, ce qui soulève une vraie question quant à la qualité des travaux réalisés.

U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni jeudi. Il a, évidemment, évoqué l'accord constitutif de l'OPCO des entreprises de proximité, signé à l'unanimité des partenaires sociaux. Il a, par ailleurs, fait le point sur la nouvelle lecture du projet de loi PACTE à l'Assemblée nationale puis dressé un bilan de la restitution du Grand débat des entreprises de proximité. Le Conseil national a examiné et fait siennes les propositions de la CAPEB pour faire changer les règles de la représentativité

et obtenir un nouvel équilibre plus juste. Reste désormais à organiser le lobbying nécessaire pour tenter d'infléchir la position du gouvernement. Enfin, un point de situation a été fait concernant l'assurance chômage et la protection sociale des travailleurs indépendants.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral clôturait cette semaine syndicale avec, à l'ordre du jour, l'organisation des ateliers ABCD en région, la préparation de la CNAGS de la semaine prochaine et celle de l'assemblée générale de Nice. Il était prévu également que le Bureau revienne sur le séminaire du Conseil d'administration, qu'il arrête les comptes 2018 de la Confédération puis qu'il fasse un point sur la restructuration des branches dans le bâtiment, sur les CCN ainsi que sur la stratégie de la CAPEB à l'égard de la FFB et enfin, qu'il évoque les difficultés que les entreprises rencontrent pour contracter des assurances fiables et dans des conditions économiques satisfaisantes.

FORMATION

→ NAISSANCE DE L'OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

L'U2P, la CPME et les 5 organisations de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel se sont finalement entendues sur un projet d'accord constitutif et sur les statuts du futur OPCO des entreprises de proximité.

Le texte a été signé à l'unanimité par les 2 organisations patronales et les 5 organisations de salariés. La présidence du nouvel OPCO a été attribuée à FO en la personne de Sylvia Veitl. L'U2P s'est vue confier une vice-présidence tout comme la CPME. Le Conseil d'administration de l'OPCO est constitué de 15 représentants U2P, 15 CPME, et de 6 représentants pour chacune des 5 organisations de salariés. L'U2P a toutefois vivement contesté, auprès du Premier ministre, la manière dont le Ministère du travail a géré ce dossier et imposé ses vues au détriment de la réalité des entreprises de proximité. On rappellera à cet égard que la CPME ne regroupe même pas 30 % du champ de cet OPCO alors qu'elle a obtenu 50 % des sièges du collège patronal au sein du Conseil d'administration. Un point de satisfaction toutefois : les entreprises de proximité vont, pour la première fois, avoir un opérateur dédié qui prendra en compte leurs spécificités liées en particulier à la taille de leurs entreprises.

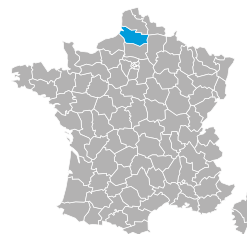
On regrettera surtout l'opposition du gouvernement (et évidemment de la CPME) à ce que l'artisanat du bâtiment soit rattaché à l'OPCO de la Proximité. Il reste maintenant à finaliser l'organisation concrète de l'Opérateur, à gérer l'affectation des personnels et des ressources et à définir les règles de fonctionnement du nouvel organisme.



RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA SOMME

Le Conseil d'administration de la CAPEB Somme du 4 mars a élu à sa présidence **Yves Choquet**, chef d'une entreprise de plomberie chauffage accessibilité et sanitaire. Nous lui adressons tous nos encouragements syndicaux !



(Suite de la p. 1)

De son côté, le CESE a formulé 20 propositions pour remédier aux « fractures qui minent le pacte social », parmi lesquelles : le renforcement de la participation des citoyens aux décisions publiques, la révision du minimum social garanti, la refonte globale de la fiscalité, l'amélioration des logements, l'égalité d'accès aux services publics. Viendra ensuite le tour des Parlementaires. Chaque groupe s'exprimera ainsi au cours de la première quinzaine d'avril. Le Gouvernement fera une synthèse de tout cela d'ici la mi-avril et Emmanuel Macron devrait annoncer à la suite ce qu'il en retient...

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019